



Colocation maison avec 4 chambres

Par **_Gwen**, le **18/11/2023 à 14:26**

Bonjour,

Je souhaite réaliser une colocation dans une maison. Je compte faire une pièce de vie (cuisine) et 4 chambres. Chaque peut avoir une salle de bain privative. Les chambres étant assez grandes (20 m²) j'aimerais ajouter des kitchinettes. Ai-je le droit sachant que cela pourrait s'apparenter à des studios ? Par avance merci de vos précieux conseils.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **18/11/2023 à 14:57**

Bonjour,

Vous avez le droit d'aménager comme vous voulez, à condition de le déclarer correctement au services fiscaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1254>

Vérifiez aussi si le PLU exige un nombre de places de stationnement.

Par **Pierrepauljean**, le **18/11/2023 à 17:10**

bonjour

il faut aussi vérifier que la division d'une maison est possible par le PLU